

Affaires courantes

de cette maladie afin qu'on puisse traiter ce syndrome de façon adéquate.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter trois pétitions au nom de mes électeurs pour demander, premièrement, que le Code des droits de la personne ne soit pas modifié et qu'on n'y ajoute pas l'orientation sexuelle, deuxièmement, que le Parlement veille à la mise en application des articles du Code criminel du Canada qui interdisent l'aide au suicide et, troisièmement, que le Parlement assure la protection des enfants à naître.

LES CARTES DE TUEURS

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose aujourd'hui une pétition qui demande au gouvernement d'interdire l'importation, la distribution, la fabrication et la vente de cartes sur les tueurs au Canada.

L'ÉTHANOL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, j'ai ici deux pétitions qui m'ont été présentées par les électeurs de ma circonscription.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir l'actuelle exemption de taxe d'accise sur l'éthanol pour encore une décennie, dix ans, afin de donner une chance à cette industrie de s'établir solidement.

Nous croyons que l'industrie de l'éthanol pourrait grandement aider l'industrie agricole, dans l'est de l'Ontario.

LES CARTES DE TUEURS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, ma deuxième pétition me vient d'habitants de villes de ma circonscription telles que Brockville, Maitland, Spencerville et Prescott, qui dénoncent l'importation et la vente de cartes sur les tueurs. Ils se réjouissent de la décision du ministre du Revenu national, qui a annoncé que les fonctionnaires de son ministère saisiraient les chargements à la frontière.

Un paragraphe de la pétition exprime bien son objet. Il dit: «Les crimes violents contre les personnes nous répugnent et nous croyons que les cartes à échanger sur des tueurs ne présentent aucun modèle à suivre ou à admirer pour les enfants ou les adultes. Au contraire, elles ne font qu'encourager la violence.»

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Art Hanger (Calgary—Nord—Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription de Calgary—Nord—Est qui désirent attirer l'attention des députés sur ce qui suit:

Attendu que la majorité des Canadiens sont respectueux des lois; attendu que la majorité des Canadiens ont le respect de la vie; attendu que la majorité des Canadiens estiment que les médecins devraient travailler à sauver des vies et non à y mettre fin; les pétitionnaires demandent, premièrement, que le Parlement s'assure que les dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement; et, deuxièmement, que le Parlement n'apporte pas des modifications aux lois, qui sanctionneraient ou permettraient l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

J'appuie vigoureusement non seulement le contenu de la pétition, mais aussi les efforts de ceux qui croient à ces valeurs fondamentales et désirent que nous les conservions.

• (1600)

LA STATION SUNSHINE VILLAGE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Madame la Présidente, on me demande, en vertu de l'article 36 du Règlement, de déposer une autre pétition qui s'ajoutera aux quatre ou cinq déjà déposées et qui venaient de personnes qui apprécient les magnifiques installations du parc national de Banff, dans ma circonscription.

La pétition dit que l'ordre de suspendre les travaux à la station Sunshine Village, pour procéder à une autre étude environnementale, est un coût supplémentaire inutile pour les contribuables. De nombreuses études ont déjà été faites et de nombreuses audiences publiques ont déjà été tenues. L'expansion a été approuvée par les gouvernements libéraux et conservateurs au cours des 16 dernières années. En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de permettre l'expansion de la station Sunshine Village, comme cela avait été accepté, sans dépenser plus d'argent des contribuables pour de nouvelles études environnementales.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Werner Schmidt (Okanagan—Centre): Madame la Présidente, j'ai le grand honneur aujourd'hui de présenter une pétition invitant le gouvernement à réviser la Loi sur les jeunes contrevenants.

Cette pétition, qui demande des lois plus sévères à l'endroit des jeunes qui commettent des crimes avec violence, a commencé à circuler dans ma circonscription, il y a environ deux mois, grâce à l'initiative de Jennifer Schuller et de Tammy Carvalho, deux élèves de 10^e année de l'École secondaire de 2^e cycle Mount Boucherie, de Kelowna, en Colombie-Britannique.

Jennifer et Tammy ont commencé à en avoir assez de la façon dont le régime judiciaire traite les jeunes de leur âge, de sorte qu'elles ont entrepris de faire circuler une pétition pour demander à leurs représentants élus de s'attaquer au problème.

Étant leur député, je suis très fier de transmettre leurs opinions à la Chambre, notamment au ministre de la Justice. Jennifer et Tammy pensent comme moi qu'en rendant la Loi sur les jeunes contrevenants plus sévère à l'endroit des jeunes qui commettent